

Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 18 mai 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation3 p. (486r, 487r, 488v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 18 mai 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50182>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 mai 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Goblet, René \(1828-1905\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin exprime son regret que les fonctions gouvernementales auxquelles Goblet a été appelé l'ont privé de son concours. Il lui explique qu'Ernest Obry a plaidé dans son affaire de liquidation de la communauté Godin-Lemaire, mais qu'il est à son tour appelé à remplir des fonctions publiques au moment où va avoir lieu l'audience de son procès contre son fils. Delpech a informé Godin que Goblet est prêt à se substituer à Obry dans cette dernière affaire. Il lui explique qu'il veut être débarrassé de l'affaire, que l'audience a été fixée au 22 juin 1880, et que Tisserant a résumé l'affaire dans un travail approuvé par Obry et Delpech.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Obry, Ernest \(1829-1906\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 18 Mai 1880

Cher Monsieur Goblet,

J'ai été autrefois fait contrarié quand les fonctions gouvernementales dont vous avez été investi m'ont prié de secourir de votre talent dans les affaires qui me restaient à plaider devant votre cour. J'ai eu les deux offices de M^e Obis dans l'épiscopat de mon diocèse de liquidation de communauté et aussi qu'à son tour les fonctions publiques me l'autorisent, au moment où va être appellé à l'audience de la cour d'Amiens, le jugeable affaire que mon fils m'a intentée.

M^e Delpach, qui n'aille toujouors au loin de mes intérêts me présente que'il nous a entretenus de cette affaire et que nous acceptons son défenseur au barreau et place de M^e Obis.

C'est à vous que il reviendrait d'en être chargé si nous n'aurions été empêchés. Cependant je prie M^e Bœuf de votre acceptation et je vous en remercie.

Tous savoy ce que c'est ce moment

puisque M^e Delpach nous en a parlé.
Vous comprendrez donc combien j'ai hâte
d'en être délivré. Il est pour nous une
cause de succès dont nous étions à manquer
de nous rendre compte et qui une partie nous
défaut depuis le dix-huit mois. M^e Delpach
me dit que si on puis compter sur nous
à cette date, la fixation de la plaidoirie
aura été faite au 27 Janvier prochain.

Je vous dirai très-reconnaissamment
d'adhérer à cette date. L'affaire est en
état, toutes les pièces sont réunies et
mises en ordre.

M. Cisserant a répondu le 21 au
discours dans un travail qui a eu l'appui
probation de M. M. Obey et Delpach. Je
mettrai d'ailleurs M. Cisserant à votre
disposition quand et où il vous conviendra.

En un mois et plus, nous avons
le temps de nous préparer si j'en crois
mon expérience de notre facilité à décider
les affaires. J'espere donc que, mesme dans
mes envies en considération, vous ne
voudrez pas qu'ils se prolongent et que

vous agréerez la fixation au 22 Juin.

Si vous accédez à mon désir, ayez l'obligeance de me le faire savoir et, en même temps d'en avertir M^e Delpach avant le 1^{er} Juillet prochain, le lundi étant le jour où se dégèle le rôle des audiences.

De mon côté j'écris à M^e Delpach de mettre immédiatement le dossier à votre disposition. Je vous adresserai dès le travail de M^e Listeron quel il y aura à faire concernant avec nos vues, ce dont il se chargera grande chose les lui ayant fait connaître.

Je compte sur votre bonne réponse par un des plus prochains courriers.

Bonne je vous prie, cher Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs sentiments,

Godin